



# Demande de licence 2009 - 2010

RENOUVELLEMENT CREATION 

Activités : 1 - ..... 2 - ..... 3 - .....

NOM : ..... PRENOM : .....

N° Carte ELINDO : |\_\_\_\_\_| né(e) le : |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Tél. dom.: |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Tél port. : |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Email : .....

Adresse : .....

Code postal : |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

SALARIE  CONJOINT  ENFANT  EXTERIEUR

N° de matricule du salarié AI : ..... Lieu de travail : ..... Horaire de travail : .....

Téléphone usine : ..... Nom-Prénom du salarié (si enfant ou conjoint) : .....

## Certificat annuel de non-contre indication à la pratique du sport en loisir et en compétition.

Je soussigné, **Docteur**..... certifie avoir examiné **Mr/Mme/Melle** : .....

et n'avoir constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant la pratique du ..... en loisir et en compétition.

A.....le .....

**Signature du médecin****Cachet**

## ASSURANCES

L'adhérent ou son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'assurance proposées par l'ASCAI conformément à l'article 38 de la Loi 84-610 du 16 juillet 1984 voir ci-dessous

MUGNIER ET MOTTE *Assurances*,

2, boulevard Carnot – B.P. 229 59002 LILLE CEDEX

Tel : 03 20 55 76 66 Fax : 03 20 06 27 20

CONTRAT N° AG054192 GENERALI ASSURANCES

	<i>Adhérents de l'association</i>	<i>Salariés ARC INTERNATIONAL</i>
<b>Indemnité Journalière ⇔</b>	<b>22,87 € par jour</b>	<b>22,87 € par jour</b>
<b>Sport ⇓</b>	<b>COTISATION ANNUELLE PAR ADHERENT TTC</b>	
Karaté	25,92 EUR	18,29 EUR
Rugby, Obé rythmé	22,10 EUR	15,40 EUR
Football, rollers	17,84 EUR	12,50 EUR
Athlétisme, badminton, basket, golf, gymnastique, musculation, squash, stretching ,tir à l'arc, volley, aérobic, arbitrage, mini racing, tennis, voile, speed sail, boxe américaine, VTT, hilo combo, handisport.	11,90 EUR	8,38 EUR
Pêche, tennis de table, pétanque, randonnée pédestre, danse sportive, hatha yoga, peintre amateur, loisirs santé séniors	4,42 EUR	2,90 EUR

**En conséquence, l'adhérent ou son représentant légal décide :**

- d'adhérer à la **garantie optionnelle « Indemnité Journalière »** dans le cadre de la police ci-dessus au titre de laquelle il est fondé à bénéficier du versement d'une indemnité journalière de 22,87 € en cas d'**incapacité temporaire** résultant d'un accident survenu au cours de la pratique d'une ou plusieurs activités sportives. Cette indemnité est payable :
- \* à l'expiration du versement des indemnités journalières selon le régime dont bénéficie l'adhérent ; à défaut, à compter du 8<sup>ème</sup> jour
  - \* à compter de l'**arrêt du versement** des indemnités salariales conformément aux dispositions de la Convention Collective pour les salariés du groupe ARC INTERNATIONAL **et au plus jusqu'au 300<sup>ème</sup> jour** à compter de la date de l'accident.
- de souscrire à la licence fédérale de Sport d'entreprise et de s'acquitter de la somme de 12 euros.
- de ne souscrire ni à la garantie optionnelle "incapacité temporaire" Mugnier et Motte, ni à la licence fédérale Sport d'entreprise et d'être en possession d'une attestation stipulant qu'il est couvert pour les accidents corporels qu'il pourrait subir (individuelle accident) ou occasionner (responsabilité civile) dans le cadre de la (ou des) discipline (s) pratiquée(s).

A retourner au secrétariat du gymnase dûment rempli avec la cotisation de .....€ (chèque à l'ordre de A.S.C.A.I)

Fait à ....., le .....

**Signature de l'adhérent ou du représentant légal**